

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 10 septembre 1847.

La politique du gouvernement français vient d'éprouver un nouvel échec en Espagne, et cette fois le coup est rude. Parce qu'il a triomphé un jour, et à quel prix ! M. Guizot s'est volontiers persuadé que la direction des affaires espagnoles lui appartient ; parce que, d'accord avec Christine dont la vie n'est qu'une longue intrigue, il a pu renverser Espartero, marier la reine contrairement à ses désirs, créer en réalité un état de choses si moral et si édifiant, il a pensé pouvoir à son gré culbuter et constituer des ministères, détruire ce qu'il a fait. Il s'est trompé ; Narvaez qu'il avait expédié de Paris, le confident de Christine envoyé pour gouverner l'Espagne et y faire prévaloir les idées qui sont appliquées chez nous avec tant de succès, la politique qui rend la France si heureuse, si fière, si forte, Narvaez a été obligé de battre en retraite après quelques jours d'une lutte sans dignité.

Le scandale donné par une jeune reine brouillée avec l'époux qu'on lui a imposé et pour lequel elle affecte le plus cruel dédain, ne voilant pas même d'un peu de pudeur ses amours adultères, va donc se continuer, au mépris de la morale publique. La mission de Narvaez avait été assez habilement couverte d'un vernis de moralité, ce qui avait pu conquérir à l'ambassadeur quelques sympathies, disposer en sa faveur ceux qui gémissent du triste spectacle présenté aujourd'hui par le gouvernement espagnol ; mais plus on devait désirer en Espagne de voir cesser une situation douloureuse, plus aussi l'échec que vient de subir M. Guizot est-il grave et vient-il prouver encore que l'Angleterre a dans la Péninsule, complètement et en toutes choses, une politique opposée à celle de la France, et qu'elle y triomphe.

Laissons de côté les amours de la reine, et voyons le résultat du combat qui vient de se livrer. Narvaez envoyé par le cabinet français, que représentait-il ? La réaction prétendue modérée, le mépris des cortès, la violation des garanties constitutionnelles, un absolutisme à peine dissimulé, en un mot le gouvernement de la camarilla sous l'inspiration de Christine et du ministère du 29 octobre. Revenait-il à Madrid seulement pour mettre fin à une situation quelque peu scandaleuse et alarmer la pudeur de M. Guizot ? N'avait-il pas quelque instruction secrète en vertu de laquelle, après avoir réconcilié la reine avec son époux *in partibus*, il aurait travaillé à préparer l'avènement de M. de Montpensier ? Enfin, et en ne s'occupant même pas des éventualités de la succession au trône, n'était-ce pas le parti des Tuileries qu'il allait faire prédominer ?

Quelle est, au contraire, la signification du cabinet formé par la reine ? Que veut-il ? Qui le soutient ? Il n'a pas encore le chef dont le nom indiquerait la marche qu'il se propose de suivre, il n'a pas fait de manifeste, et, de tous les hommes qui le composent, il n'en est pas un qui puisse être regardé comme un drapeau politique ; le plus important de tous est assurément M. Salamanca, et l'on sait que l'habile ministre des finances se plie volontiers à toutes les combinaisons, et qu'à ses yeux son portefeuille n'a pas de couleur. C'est donc, jusqu'à présent, en dehors de lui-même qu'il faut chercher la signification de ce ministère.

Or, c'est aux menées et enfin, — car il faut appeler les choses par leur nom, — c'est à l'influence de M. Bulwer que sont dus la formation du cabinet et l'échec de Narvaez. L'Angleterre triomphe donc en réalité dans une affaire qui ne paraissait pas d'abord devoir prendre de si grandes proportions. Cette question du palais n'était l'autre jour qu'une intrigue de ruelle ; elle devient aujourd'hui une affaire sérieuse, une lutte de puissance à puissance. La France et l'Angleterre se disputent la domination de l'Espagne, la direction de sa politique intérieure, jusqu'à la porte du boudoir d'Isabelle. L'on peut juger en ce moment de la valeur de l'entente cordiale qui se manifeste avec cette ténacité jusque dans la question du renvoi ou du maintien de l'amant de la reine. En voyant un pareil spectacle, on est forcé d'avouer que la politique extérieure est une grande chose et que la diplomatie est la délicatesse même.

Les journaux dévoués à Christine et au ministère français injurient le nouveau cabinet espagnol ; ces feuilles sont pleines de malédictions et de menaces ; on dirait que le tocsin sonne dans les campagnes aux environs de Madrid et que de tous côtés on marche sur la capitale ; on insinue à Narvaez de ne pas revenir à Paris ; on semble lui vouloir faire entendre que la guerre civile a besoin d'un chef et que sa mission même le désigne aux insurgés ; on paraît préparer une émeute, une de ces révolutions de palais si fréquentes lorsque les femmes gouvernent, et qui renversent en un moment ceux qui étaient au faite de la faveur. Réussira-t-on ? Telle est la question.

Si le ministère actuel se complète et se maintient, quelle sera sa politique ? Opposé aux conservateurs réactionnaires, il sera forcément un ministère de progrès, de développement des institutions, ou il sera la transition qui amènera un cabinet franchement libéral. Déjà l'on parle de rappeler Espartero de l'exil, de lui rendre ses dignités ; on ne pense pas sans doute à lui donner la présidence du conseil, mais le rappel de l'ex-régent, contre lequel M. Guizot a ourdi une intrigue, armé des assaillants, organisé une conspiration, dirait assez que le pouvoir appartient aux hommes de liberté.

Voyez donc la déplorable position que la politique des Tuileries nous a faite en Espagne : nous y soutenons une question de morale publique, et nous succombons, parce que nous nous montrons ennemis du progrès et de la liberté ; l'Angleterre prête son appui à une situation scandaleuse, et elle triomphe, parce qu'elle défend ce progrès et cette liberté qui sont plus chers à l'Espagne que toute autre chose. Cela est fort grave ; les tendances espagnoles se manifestent clairement, et si les hommes qui nous gouvernent n'eussent pas indignement trahi la pensée révolutionnaire, progressive de juillet, nous aurions dans l'Espagne une alliée fidèle, que le repos eût rendue puissante, qui serait étroitement unie à la France par les liens d'une politique uniforme et d'intérêts communs. Au lieu de cette alliance, que la guerre éclate, l'Espagne est contre nous.

La Gazette de France et la Démocratie Pacifique comparaisaient en même temps devant la cour d'assises de la Seine à l'audience du 7 septembre.

La Gazette de France a fait défaut ; la Démocratie Pacifique a accepté le débat, et elle a été acquittée.

Cet acquittement est pour elle un succès, et nous l'en félicitons. Nous le faisons avec d'autant plus de sincérité, qu'il est pour nous le signe certain de l'acquiescement des autres journaux poursuivis ; car, si nous en croyons les paroles de M. l'avocat-général, la Démocratie Pacifique était coupable, au premier chef, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Il faut convenir qu'elle n'avait pas employé de précautions oratoires pour dire son fait au ministère et lui prouver qu'il ne pouvait échapper à la responsabilité des actes déplorables qui dans ces derniers temps ont profondément attristé le pays. Elle lui avait dit ces foudroyantes paroles, que le jury a innocentes : « Vous connaissez bien votre culpabilité ; vous savez bien que toutes ces révélations, toutes ces corruptions, et ces crimes de honte ou de sang qui impriment leur sceau à une époque historique que vous gouvernez et que vous avez faite à votre image, vous savez bien que ce sont des signes du temps. »

Après cet acquittement, on ne comprendrait pas une condamnation. La Démocratie Pacifique, en triomphant, a assuré le triomphe des autres journaux incriminés ; car, au fond, c'est toujours la même thèse qu'ils ont soutenue, à savoir que le gouvernement, en corrompant les esprits dans l'ordre politique, a surexcité les mauvaises passions et poussé à des actions criminelles des hommes faibles ou vicieux que de bons exemples auraient arrêtés sur la pente du mal.

Voilà le point de controverse ; le verdict du jury l'a décidé en faveur de la presse indépendante.

Il faut en convenir, si le ministère n'avait pas perdu tout sens moral, il ne pourrait plus subsister en face d'une pareille déclaration ; elle l'atteint dans son honneur et dans sa probité.

Nouvelles d'Italie.

On nous écrit de Livourne, à la date du 5 septembre, qu'une fête à laquelle la population entière a pris une part animée a eu lieu dans cette ville. Le motif de cette allégresse bien légitime était la nouvelle reçue de Florence de la concession définitive d'une garde civique par le grand-duc. Les bustes de Pie IX et de Léopold, portés par la ville, étaient entourés d'hommages. Dans la Via-Grande et sur la place se déployaient, au-dessus de la foule, les drapeaux de Gènes, de Rome et de Toscane. Les Lucquois, accourus de leur duché, sont venus prendre part à la joie des Livournais et fraterniser avec eux.

Les réjouissances ont duré plusieurs heures sans que l'ordre public ait jamais été troublé.

Le grand-duc de Toscane a reçu en audience solennelle Mgr Corboli, comme légat extraordinaire envoyé par S. S. L'audience a duré pendant deux heures. Immédiatement après, le grand-duc a réuni le conseil, où il s'est rendu avec son premier ministre, le conseiller Cempini.

On écrit de Milan aux journaux italiens que l'état des esprits dans cette ville est des plus alarmants pour l'Autriche.

Le légat apostolique de la ville et province de Bologne a publié une notification par laquelle il informe ses administrés que la garde civique, tant de la ville que des alentours, sera réunie sous un seul commandant, mesure qui ne peut qu'influer puissamment sur l'organisation et sur le service de cette garde. Cette notification porte la date du 27 août, et a été accueillie avec enthousiasme par les Bolognais.

Les mouvements continuels de troupes et de renforts que l'on envoie en Calabre dévoilent et confirment suffisamment les progrès de l'insurrection. Nous manquons de détails, ils ne peuvent nous parvenir, l'extrême vigilance du gouvernement nous les intercepte ; mais le général Statella ne paraît pas satisfaire beaucoup ses commettants, et ses efforts sont loin d'avoir obtenu des résultats favorables.

(Sémaphore.)

Paris, le 8 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On a prétendu que l'Autriche reculait ; mais rien ne le prouve encore. Nous croyons qu'elle finira par là, mais les patriotes italiens n'ont pas fini leur œuvre ; elle est à peine commencée. Ils savent que ceux qui leur prêchent la modération ne désirent rien tant que leur immobilité ; mais il y a toute la régénération de la Péninsule à obtenir, il y a l'unité de l'Italie à fonder, et on ne l'obtiendra pas sans combats, sans sacrifices. Les patriotes de Naples, de Cosenza, de Palerme, de Catane, veulent, eux aussi, des libertés, et s'agitent au cri de délivrance. Si nous ajoutons foi à une correspondance

particulière qu'on met sous nos yeux, c'est demain même, demain 9, que doit éclater à Naples une insurrection qui aura pour objet d'obtenir des institutions constitutionnelles, transition jugée nécessaire par les chefs libéraux pour arriver à un régime démocratique. Dans les autres Etats italiens, la Jeune-Italie et le parti moins avancé sont d'accord sur leurs vues d'avenir.

En Espagne, les événements ne sont pas moins menaçants. L'agent de Christine, qui est aussi celui de notre cabinet, Narvaez mettrait tout à feu et à sang, s'il en croyait cette femme vindicative. Il attend encore, mais il prépare une insurrection militaire à Madrid. Il attendait, disait-il, pour donner sa démission, qu'il eût un ministre des affaires étrangères nommé ; mais le duc de Valence ne doit pas ignorer qu'un ministre ne reste officiellement suspendu de ses fonctions que lorsqu'il est définitivement remplacé. Non, Narvaez tempore parce qu'il conspire avec quelques chefs de l'armée, et qu'il prépare un coup de dictature.

Cependant le nouveau ministère, qui a prévu le coup, veut lui opposer une popularité aujourd'hui plus grande que la sienne, et un exprès a été expédié à Londres pour ramener Espartero, qui va être réintégré solennellement dans ses honneurs et dignités. L'Angleterre est au comble de ses vœux. A qui la faute, sinon à ceux qui se sont faits les protecteurs des réactionnaires, et dont les réactionnaires entraînent la politique dans leur chute ? Si les progressistes donnent la main à l'Angleterre, pourquoi la France n'a-t-elle pas prévu ce résultat en leur offrant la sienne ? Ah ! c'est que Christine était leur ennemie, et qu'on nous a forcés d'épouser la cause de cette femme !

On peut donc, ainsi que nous l'avons dit, prévoir de très prochains événements à Madrid, soit que Narvaez n'attende pas le retour d'Espartero, soit qu'il se mesure avec lui. Les progressistes cependant sont pleins de confiance, et ils vont réorganiser les milices provinciales. En même temps l'Angleterre promet à la reine le divorce, et les services qu'elle peut rendre, d'ici à peu de jours, d'ici à peu de semaines, au souverain pontife, obligeront celui-ci à faire à lord Palmerston cette concession. Et puis, les cortès, dissoutes et soumises à la réélection sous l'influence du parti progressiste triomphant, seront saisies, d'ici à peu de temps, d'un projet de loi tendant à écarter de la succession au trône, comme devenue princesse étrangère, l'ex-infante Fernanda-Luisa. Quand cet acte aura été consommé, il restera de tout ce bruit une belle dot conquise, l'humiliation de la France devant l'Autriche pour obtenir sa neutralité en Espagne, et la haine victorieuse de Palmerston pour la France qui la subit !

— Le Siècle ne blâme pas la prochaine nomination du duc d'Aumale aux fonctions de gouverneur-général de l'Algérie. Le Siècle est bien inconséquent ; il ne veut pas que le roi prenne sa part d'action dans les affaires publiques, et il ne trouve pas mauvais que le duc d'Aumale gouverne une immense colonie, avec des pouvoirs que l'état des esprits dans ce pays, et l'état peu avancé de la législation rendent illimités. On n'est pas plus inconséquent.

Le Siècle ne se souvient-il plus qu'il dénôçait énergiquement, il y a cinq ou six mois, l'accaparement des grandes directions politiques par les fils du roi : l'un étant le chef de l'armée et donnant des ordres au ministre de la guerre ; l'autre étant le chef spécial de l'arme de l'infanterie ; celui-là protégeant et dirigeant l'artillerie et le génie ; celui-ci enfin étant une sorte de futur grand-amiral ? Aujourd'hui que les appréhensions du Siècle tendent de plus en plus à se réaliser, d'où vient qu'il s'adoucit ?

Le duc d'Aumale gouverneur-général n'aura, nous l'avons dit, ni l'aptitude qui naît de la science, ni celle qui dérive de l'expérience, pour gouverner une colonie où s'agitent tant d'éléments divers qu'il faut discipliner et rendre féconds. Pour diriger un tel pays, un grand homme ne serait pas de trop. Nous savons qu'on prépare en ce moment des changements assez notables qu'on aurait dû faire depuis bien long-temps ; nous savons que par quelques mesures réclamées depuis longues années on éblouira les yeux des colons ; mais ce ne sont là que des dons de joyeux avènement, et non des gages solides d'un meilleur avenir.

D'ailleurs, il faut une responsabilité sérieuse, à laquelle puissent s'attaquer les chambres et la presse. La presse n'y manquera pas, les chambres seront moins fermes, et le ministère, lui, ne retrouvera certes pas devant le fils de Louis-Philippe l'indépendance qu'il avait perdue devant M. Bugeaud.

— M. Hébert a manifesté une grande colère en apprenant l'acquiescement de la Démocratie Pacifique. M. Hébert a tort de s'étonner ainsi des actes du jury. Il y a deux mois, chacun lui disait : Puisque M. Girardin calomnie le ministère, traduisez-le devant la cour d'assises. Et M. Hébert répondait : Oui, devant le jury, n'est-ce pas ? Vous ne savez donc pas ce que c'est que le jury ?

M. Hébert sait maintenant mieux que jamais qu'un ministère de corruption ne peut pas compter sur les jurés, même sur les jurés dont les préfets ont travaillé la liste.

— Hier, de deux à trois heures, quatre voitures chargées de bombes débouchaient du boulevard du Temple, et se dirigeaient, par la rue d'Angoulême, vers Belleville ; elles contenaient chacune à peu près une cinquantaine de bombes. Le fond d'une des voitures ayant cédé sur le boulevard, les bombes qu'elle contenait se sont répandues sur la chaussée.

— Plusieurs petites boîtes fulminantes ont éclaté encore hier, l'une près du café Vachette, une autre dans la galerie de Valois, au Palais-Royal, et deux autres dans la rue Saint-Honoré, l'une en face de la rue du Roule et l'autre près de la rue du Coq. Personne n'a été blessé. Voici la description de ces deux dernières. Elles se composent d'une espèce de petite bombe en plomb, ou plutôt d'un culot de forme hémisphérique, creux à l'intérieur, et de la grosseur d'une forte noix. Dans la partie plate est un trou qui sert à fixer la mèche. Le dessus du culot est recouvert d'un cône en zinc, en forme de cornet, assujéti avec du fil de fer, et troué comme une écumoire, afin de livrer passage à l'air, et pour que la mèche ne puisse pas s'éteindre. Au sommet du cône est un crochet auquel est attaché un bout de fil, de manière à ce que celui qui se charge de répandre sur la voie publique ces dangereux objets puisse les descendre et les poser à terre sans faire aucun mouvement ostensible qui le compromette.

A la suite de l'émoi occasionné par l'éclat de ces petites machines,

dont les auteurs défont la police à peu près comme les voleurs défont M. Dejean, il y a encore eu quelques manifestations malveillantes devant la boutique d'un sieur Savary, et une des vitres de cette boutique a été brisée par une pièce de deux sous qu'on a lancée d'un groupe; mais cet incident n'a pas eu de suites.

Banquet réformiste de Strasbourg.

(Suite et fin.)

40 Par M. Steiner, propriétaire, membre du conseil municipal et électeur: « A la réforme électorale et parlementaire ! »

Il y a dix-sept ans qu'attaqué dans les droits conquis au prix du sang de nos pères par un demi-siècle de luttes et de sublimes efforts, le peuple renversa un trône qui, par ses attentats contre les libertés publiques et sa tendance rétrograde, lui était devenu odieux. Au lieu de se reposer le septième jour, d'après les commandements, il se reposa déjà le quatrième, et, confiant dans les promesses qu'on lui avait faites, avec cette générosité qui est l'apanage de la force, il abandonna les fruits de sa victoire aux hommes du lendemain, les chargeant de stipuler les conditions d'un pacte nouveau fondé sur les principes glorieux et immortels de 89.

De leurs travaux nous avons vu surgir: la charte-vérité, une royauté citoyenne, un gouvernement à bon marché et la loi électorale au moyen de laquelle 180 mille privilégiés peuvent, quoiqu'indirectement, imposer leurs lois à 55 millions d'habitants et voter seuls l'impôt de l'argent et du sang.

Cette loi, je ne crains pas de le dire, ne repose ni sur des principes de justice, ni sur des principes d'égalité, ni même sur les principes de la plus vulgaire prudence. C'est à sa réforme que nous devons tendre, car la réforme de la loi électorale est la première condition de toutes les autres réformes qui sont dans les vœux et les besoins de la nation; elle est le seul moyen légal de sortir de notre position fâcheuse et de préserver la France de nouvelles commotions.

50 Par M. B***, tailleur :

« A l'organisation du travail ! »

L'organisation du travail est une œuvre de justice, car elle garantit l'existence à qui veut travailler; elle est une œuvre d'humanité, car, en donnant le nécessaire au vieillard et à l'ouvrier estropié, elle arrache une classe nombreuse de la société aux angoisses, aux misères qui épouvent et son corps et son âme.

Elle est une œuvre de haute prévoyance sociale, car elle anéantit cette envie qui pousse le pauvre contre le riche et engendre parfois d'étranges mais toujours funestes résultats.

Elle est une œuvre éminemment sociale, car elle tend à réformer la société, aujourd'hui livrée à la honte, à la corruption et à la dégradation, vices enfantés par l'intérêt et l'égoïsme.

Elle sera une œuvre éminemment religieuse, car la religion, appelant tous les hommes frères, les retient l'un à l'autre comme membres d'une même famille.

60 Par M. Charles Baersch, membre du conseil municipal de Strasbourg, et rédacteur en chef du *Courrier du Bas-Rhin* :

« A la révolution française ! Aux principes et aux souvenirs de 1789 et de 1830 ! »

Il fut un temps, messieurs, et cinquante ans à peine nous séparent de cette époque dévolue à l'histoire, il fut un temps où la France était une monarchie absolue;

Où les provinces du royaume, groupées sous un même sceptre, mais isolées par leurs lois, par leurs coutumes, par leur administration, par leur langage, n'étaient associées entre elles par aucun lien de solidarité sympathique et intime;

Où la grande et vivante unité de la nation n'existait pas;

Où les Français étaient parqués en classes et en castes que séparaient d'infranchissables abîmes;

Où tous ceux qui n'avaient pas l'honneur d'appartenir à la noblesse ou au clergé étaient dédaigneusement refoulés dans ce qu'on appelait alors le tiers-état;

Où les bourgeois et les manants, qui composaient ce tiers-état, formaient une race taillable et corvéable à plaisir;

Où une aristocratie fainéante, dissolue, et qui n'avait plus d'autre mérite que les blasons de ses ancêtres, était avec impudeur le honteux spectacle de ses vices privilégiés;

Où le pouvoir, qui s'arrogeait tous les droits sans se reconnaître aucun devoir, ne laissait au peuple que des devoirs et point de droits;

Où la France prodiguait son sang et son argent pour satisfaire de royales ambitions et alimenter de royales débauches;

Où une idée novatrice, une vérité énergique conduisait dans les oubliettes des cachots le penseur audacieux et l'écrivain téméraire;

Où une tyrannie inquisitoriale poursuivait la liberté jusque dans le sanctuaire de la conscience, et prétendait dicter à chacun la manière dont il devait adorer Dieu;

Où la royauté, enfin, n'ayant pour loi que sa propre volonté ou les caprices de quelque favorite du jour, s'exaltait dans l'ivresse de son orgueil, et pouvait s'écrier, comme elle le fit par la bouche de Louis XIV: *L'Etat, c'est moi!*

Quel adversaire pouvait redouter, quel danger pouvait courir cette monarchie, qui prolongeait ses racines dans les profondeurs d'un passé de douze siècles, qui semblait disposer de toutes les forces sociales et tenir dans sa main puissante la France entière?

Et cependant devant elle se dressa un adversaire, un adversaire qu'elle méconnut et qu'elle dédaigna de combattre jusqu'à ce qu'il fut trop tard pour le vaincre. Cet adversaire était une idée, l'idée d'émancipation. La réforme religieuse du seizième siècle l'avait transmise à la philosophie du dix-huitième siècle, et la philosophie, à son tour, se chargea de l'introduire dans le domaine politique. Au grand roi Louis XIV, qui avait osé proclamer: *L'Etat, c'est moi!* un simple prêtre, Sieyès, vint porter la réponse: *Qu'est-ce que le tiers-état? Rien. Que doit-il être? Tout.*

De l'idée d'émancipation sont sorties la liberté, l'égalité, la fraternité, ces grands principes qui ont servi de bélier pour renverser l'édifice du passé, et qui serviront de pierre angulaire pour élever l'édifice de l'avenir. C'est au nom de cette idée, c'est sous l'inspiration de ces principes que s'est accomplie la révolution de 1789, la plus magnifique épopée dont l'histoire de tous les temps et de tous les pays ait conservé le souvenir, et dont le véritable héros ne fut pas un homme, mais la nation française tout entière. C'est au nom de cette idée d'émancipation que, dans la nuit à jamais mémorable du 4 août, le vieil ordre social vint confesser ses abus, abdiquer ses privilèges, répudier ses immunités, déchirer ses parchemins, et saluer, au moment de descendre dans la tombe, l'aurore des destinées nouvelles qui commençaient à poindre à l'horizon de la France. C'est au nom de cette idée d'émancipation que la nation française a accepté, avec l'enthousiasme que donne la foi, les épreuves et les souffrances qui sont les conditions inévitables de toute rénovation politique et sociale.

Honneur donc, et gloire à la révolution de 1789! Honneur à la mémoire de nos pères, car c'est pour nous qu'ils ont combattu, c'est pour nous qu'ils ont souffert tous les genres de martyre, jusqu'au martyre de l'ingratitude et de la calomnie! Honneur aux grandes assemblées représentatives du siècle passé, car elles étaient l'expression sincère de la puissance et de la volonté de la France, et quand les derniers échos des passions contemporaines seront éteints, la nation française confondra dans son impartiale reconnaissance l'Assemblée constituante, qui fonda la liberté, et la Convention nationale, qui la sauva!

Il fut un autre temps, Messieurs, et celui-là n'est séparé de nous que par un petit nombre d'années, il fut un temps où, après les malheurs de deux invasions, toutes les traditions de 1789 semblaient en un jour perdues et anéanties; où la France, haletante et épuisée par vingt-cinq années de luttes héroïques, vit arriver, porté en croupe par un cosaque, le régime du droit divin, dont elle n'avait pas même gardé un souvenir; où la constitution, au lieu d'être l'expression de la volonté nationale, fut édictée comme le don gracieux de la volonté royale; où la France dut se voir condamnée à renier comme un ermite cette révolution dont elle avait fait son premier titre à l'immortalité; où la liberté, l'égalité, la fraternité, cette trinité sublime qui dormait depuis dix-huit siècles dans les pages de l'Evangile, attendant que l'heure du réveil et de la réalisation eût sonné pour elle, ne fut plus qu'un symbole infâme; où les derniers acteurs de notre drame révolutionnaire étaient maudits et persécutés comme de misérables criminels, des malfaiteurs indignes, et obligés de traîner leur vieillesse in-

digente sur la terre étrangère; où les générations nouvelles virent sortir avec étonnement du cercueil du passé tout un cortège de vieux usages, de vieilles préventions, de vieux préjugés, de vieux abus, de vieux titres, et jusqu'à de vieux ridicules.

Et ce régime s'appela la Restauration, comme si l'on restaurait des principes vermoulués et des races décrépites, des institutions écroulées et des privilèges en lambeaux!

Aussi, Messieurs, quand la Restauration voulut montrer un jour que ses projets incroyables étaient bien sérieux, 1850 vint donner au roi Louis XVIII, qui s'était écrié: *L'abîme des révolutions est fermé désormais!* le démenti que 1789 avait donné au roi Louis XIV. Trois jours suffirent pour restituer à la souveraineté nationale ses droits violés, pour rouvrir à l'idée d'émancipation les portes de l'avenir dont on avait osé l'exclure, pour rattacher le présent au passé, les fils aux pères, par la chaîne vivante des principes et des traditions de liberté, d'égalité, de fraternité!

Honneur donc, et gloire à la révolution de 1850! honneur au grand peuple des trois grandes journées! honneur aux nobles martyrs d'une noble cause frappés pendant la lutte par les balles meurtrières! honneur aux athlètes courageux des droits du pays qui sont descendus dans la tombe depuis 1850, à Lamarque, à Lafayette, à Lafitte, car ils ont été martyrs aussi, les martyrs de leurs regrets et de leurs espérances brisées!

1789 et 1850! voilà les deux grandes dates historiques de la nation française, depuis que la nation a une place dans cette histoire de la France que la royauté avait la prétention de remplir seule autrefois; voilà les deux souvenirs qu'il faut graver désormais en caractères ineffaçables dans le cœur de tout citoyen français; voilà la double origine d'où procède la France nouvelle, qu'il faut glorifier dans toutes les circonstances solennelles, dans toutes les manifestations politiques, qu'il faut rappeler sans cesse au pouvoir et à la nation: au pouvoir, pour qu'il la respecte; à la nation, pour qu'elle la maintienne.

1789 et 1850! ce sont, messieurs, les deux sources vives dans lesquelles il faut que les générations nouvelles retrempe leur patriotisme; c'est là qu'elles trouveront des inspirations sublimes, de magnifiques exemples, des actions qui agrandissent l'âme humaine, qui ennoblesent les sentiments, qui rendent à l'homme et au citoyen la conscience de sa dignité et de sa valeur. Aux honteuses orgies de la Régence ont succédé les fortes et rigides vertus de la Révolution; aux scandales de nos jours succédera aussi une nouvelle ère de verdure politique et de vigueur morale. Flétrissez de votre mépris les hontes du présent; laissez déborder à flots votre généreuse indignation; mais ayez foi en vous-mêmes, ayez foi dans la réaction énergique de l'opinion, ayez foi en l'avenir. Les révolutions font monter à la surface les pensées et les principes que la société couvait dans son sein; c'est aux générations qui suivent à les réaliser d'une manière durable dans les institutions. Acceptons donc avec courage et poursuivons avec persévérance l'œuvre lente et laborieuse que nous ont léguée les révolutions de 1789 et de 1850, la réalisation pacifique et graduelle des principes de liberté, d'égalité, de fraternité. La patience seule peut fonder des institutions durables, et la patience n'est-elle pas le génie des nations? »

70 Par M. Coulmann, ancien député du Bas-Rhin :

« A l'union de toutes les opinions libérales ! »

80 Par M. de Bancalis, maire de Gerstheim et membre du conseil d'arrondissement de Selestal :

« Aux honnêtes gens de tous les partis ! »

90 Par M. Martin (de Strasbourg), ancien député :

« A l'union de tous les patriotes, de toutes les nuances de l'opposition libérale ! »

Mais ce n'est pas assez encore.

A l'union de tous les hommes honnêtes, de tous les cœurs restés purs, de toutes les consciences demeurées intactes!

Car, dussions-nous rougir devant l'étranger qui nous entend, ne nous le dissimulons pas, la question n'est plus politique, et des Pyrénées jusqu'au Rhin on se demande avant tout si le sol qui nous porte n'est donc plus cette terre d'honneur et de loyauté qu'on appelait le noble pays de France.

Désormais il s'agit de moralité, de probité.

C'est par là que nous sommes menacés, si ce n'est atteints, et l'on doit se hâter d'y porter remède, quand le mal, long-temps annoncé par le plus dégoûtant cynisme, éclate de toute part par d'horribles et d'infâmes crimes.

Dans un pareil temps, vous l'avez compris et vous l'avez proclamé par votre premier toast, il faut plus que jamais se rattacher au principe de la souveraineté nationale; car c'est à la masse de la nation, c'est au peuple à trouver dans sa propre moralité une digue à opposer aux flots corrompueurs et envahissants dont nous inonderaient sans cela les exemples trop fréquents de ce qu'on nomme les hautes classes de la société.

Le mal est notoire, et tout le monde semble aujourd'hui s'accorder sur le remède qui doit être le premier essayé.

C'est par la réforme électorale et parlementaire que nous voulons attaquer et chercher à détruire la corruption.

A la réforme donc! à la réforme, non comme but, mais comme moyen! à la réforme, pour tenter de changer cette politique que les hommes les plus modérés appellent *perverse*, et que ceux qui la connaissent le mieux dénoncent aujourd'hui comme ayant toujours fait appel aux intérêts privés contre les intérêts généraux, aux passions cupides et basses contre les passions nobles et généreuses!

C'est avec dessein que j'emprunte ces expressions à un honorable député du centre gauche, à M. Duvergier de Hauranne, car je ne veux pas qualifier moi-même le système qui, comme l'a dit un autre orateur, a été suivi depuis dix-sept ans avec une si détestable persévérance.

Qu'il me suffise donc de rappeler que mes convictions personnelles sur le besoin, sur la nécessité d'une réforme électorale sont anciennes et parfaitement connues.

Un jour, elles me valurent l'insigne honneur de voir mon nom obscur placé à côté des noms illustres de MM. Lafitte, Dupont (de l'Eure) et Arago.

La réforme que nous proposons alors était plus large, plus étendue, plus radicale que celle qu'on réclame aujourd'hui.

Mais les patriotes ne se divisent pas quand le pays se réveille et que l'esprit public semble enfin renaitre.

Quelque modeste que soit la demande, quelque timide que soit la tentative, nous nous y associons tous franchement, loyalement, du fond de notre cœur, toujours prêts à donner la main à ceux qui sont déterminés à lutter pour le progrès et pour la probité; et M. Arago lui-même serait aujourd'hui au milieu de nous, si sa santé, qui a besoin encore de calme et de repos, lui avait permis de s'exposer aux émotions de son noble cœur.

Jamais nous n'avons failli à ces sentiments pas plus qu'à nos principes, et c'est là ce qui nous permet de faire aujourd'hui un patriotique appel aux gens honnêtes de toutes les opinions.

Nous n'oublions certes pas combien l'on a dévié de la souveraineté du peuple proclamée par nos pères dès 1789, ni combien il nous manque en liberté, en égalité, et surtout en fraternité.

Mais, quelque grandes que soient toutes ces questions, elles semblent être devenues secondaires, quand il s'agit de refaire la moralité publique et privée.

Unissons-nous donc tous sur le terrain de la moralité, sur ce terrain qui convient également aux hommes honnêtes de toutes les opinions politiques.

C'est à cette union que nous provoquons la réforme électorale et parlementaire qui nous est proposée; car, telle que la demande en est formulée, elle doit être acceptée par tous ceux qui désirent quelque progrès que ce soit.

Nul prétexte ne peut les retenir; de tristes expériences nous prouvent suffisamment que sans la réforme nul progrès n'est possible.

Que l'Alsace donne l'exemple de cette union!

Dans un temps où j'étais bien jeune encore, le général Foy ne craignit pas de dire que *c'est en Alsace qu'il fallait venir se retremper en fruit de patriotisme et de liberté*. Faisons en sorte qu'on puisse y retrouver aujourd'hui le même exemple d'union en fait de moralité et de probité.

Déjà nous avons vu le premier magistrat du ressort protester, par sa présence au banquet réformiste du Haut-Rhin, contre les atteintes portées à la dignité et à l'indépendance de l'ordre judiciaire. Et qui donc voudrait rester stationnaire en présence des éblouissements infectes que nous apporte chaque jour?

A l'union de tous les hommes honnêtes! car, disons-le bien haut, il n'est pas de juste milieu entre la corruption et la probité!

100 Par M. Silbermann, imprimeur, membre du conseil municipal de Strasbourg :

« Aux patriotes de l'Alsace qui sont venus sympathiser avec nous dans cette grande manifestation nationale ! »

Vous venez avec nous flétrir de toutes vos forces ces scandales dont le monde entier se préoccupe et s'émeut. Vous venez vous joindre à nous pour protester à haute voix contre cette désertion de tous les principes de loyauté, d'honneur et de moralité, dans laquelle de funestes doctrines politiques cherchent à entraîner la nation.

Après tant de provocations aux appétits matériels pour détourner les esprits de plus nobles ambitions, après tant d'excitations au culte de l'or pour préparer la trahison et la vénalité des consciences, faut-il s'étonner de voir une corruption succéder à une autre corruption, une impudeur à une autre impudeur? Faut-il s'étonner, surtout après tant de glorifications adressées à la richesse, qu'on se soit cru tout permis pour arriver à être riche et tout permis aussi par cela même qu'on avait réussi à le devenir?

Ce serait à désespérer de l'avenir sans le courage et la consolation que nous donne l'empressement avec lequel la nation française recherche toutes les occasions publiques de manifester son dégoût et son indignation pour ces turpitudes et ces monstruosité.

Messieurs, soyez-en convaincus, nos protestations ne sont pas isolées et sans écho; et autour de nous bien des hommes de cœur et de loyauté, mais plus réservés, craintifs peut-être, dans la manifestation de leurs sentiments, se joignent en silence à nos protestations contre les effets et contre les causes de cette corruption qui travaille la France, et plus d'un d'entre eux, puisant de l'énergie dans notre propre énergie, ne tardera pas à se rallier hautement à nous.

Mais, Messieurs, que les circonstances pénibles que nous traversons soient une grande leçon pour tous ceux auxquels la loi accorde le privilège de choisir les élus de la nation. Que beaucoup se frappent la poitrine et reconnaissent l'assistance qu'ils ont prêtée au grand mal qui ronge la France! En se détachant du parti national pour subir les influences de la peur ou de l'intérêt privé, ils ont donné à nos adversaires un crédit et un pouvoir que jamais, sans ce concours, ils n'auraient obtenus. Que les maux qui affligent la France soient enfin un salutaire avertissement pour tous, et qu'à dater de ce jour, abjurant toute crainte puérile, toute considération égoïste, chacun vienne se retremper dans ces principes d'indépendance, de pureté et d'honneur qui seuls peuvent sauver la patrie! Montrons enfin, d'une manière éclatante, que chez nous la souveraineté nationale assure aussi la souveraineté de la morale publique.

Salut à vous tous, patriotes de l'Alsace! salut à vous tous qui êtes venus témoigner par votre présence de l'ardeur qui vous anime pour la sainte cause de la France, de la liberté et de la civilisation! Ce jour est un beau jour pour nous! Qu'il soit le présage d'un meilleur avenir! Qu'il soit, pour les électeurs de l'Alsace surtout, le prélude d'un retour franc et sincère dans les rangs du grand parti national!

110 Par M. Ignace Chauffour, avocat à la cour royale de Colmar et membre du conseil municipal de cette ville :

« Aux patriotes du Bas-Rhin ! »

Cette réunion est plus qu'un banquet: c'est une fédération; vous devez compter sur notre concours.

120 Par M. Kayser, étudiant en médecine :

Messieurs, permettez-moi de porter ici un toast au nom des étudiants... au nom de cette jeunesse que vous avez si sympathiquement, si étroitement associée à votre démonstration solennelle. Elle répondra dignement au rôle que vous lui avez assigné, elle saura suivre les exemples tracés par nos devanciers. Toujours elle se rappellera qu'elle appartient l'avenir, qu'elle est destinée à faire fructifier les principes que vous venez de semer.

A l'Association des écoles! au progrès!

A la réalisation des grands principes que vous venez de proclamer!

A la participation de la jeunesse à la réforme électorale et parlementaire!

130 Par M. Kugler, avocat à Strasbourg :

« A notre président, M. Liechtenberger, bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg ! »

Après ce toast, M. Liechtenberger est remonté à la tribune, suivi d'acclamations universelles, et a prononcé quelques paroles de remerciement empreintes d'une vive émotion.

Pendant toute la durée du banquet, une excellente musique a exécuté, avec un admirable ensemble, *la Marseillaise* et d'autres airs patriotiques.

Le banquet, durant lequel a régné l'ordre le plus parfait, a été clos à cinq heures, et les citoyens qui en avaient fait partie se sont retirés, heureux et fiers de cette manifestation éclatante des sentiments du patriotisme alsacien.

On lit dans le Toulonnais du 7 septembre :

Par la frégate à vapeur *la Psyché*, arrivée avant-hier sur notre rade, nous avons appris que l'escadre aux ordres de M. le contre-amiral Tréhouart était encore mouillée dans la baie de Naples à la date du 20 août. Elle a été ralliée le 25 et le 26 par les vaisseaux *l'Iéna* et *le Jupiter* et la frégate à vapeur *le Magellan*, qui ont quitté Tunis dans la journée du 25.

L'escadre a reçu dernièrement de nouveaux ordres, et tout fait supposer qu'au moment où nous traçons ces lignes elle est en mouvement. On dit, mais nous ne pouvons encore rien affirmer à ce sujet, que ces forces navales ont dû se rendre dans l'Adriatique.

M. le contre-amiral Tréhouart a maintenant sous ses ordres cinq vaisseaux, dont trois à trois ponts, savoir: *le Souverain*, *le Friedland*, *l'Océan*, *le Jupiter* et *l'Iéna*; quatre frégates à vapeur: *le Descartes*, *le Cacique*, *l'Asmodée* et *le Magellan*; la corvette à vapeur *le Pluton* et le petit bâtiment à vapeur *le Pingouin*: en tout, onze bâtiments.

Il n'est nullement question de lui expédier des renforts.

On sait qu'une escadre anglaise partie dernièrement de Lisbonne (Portugal), sous le commandement du vice-amiral Parker, se dirige vers les côtes d'Italie, où elle s'est peut-être déjà montrée. Par suite de ce mouvement d'une partie des forces navales de la Grande-Bretagne, notre escadre pourrait bien être rappelée, surtout si, comme tout l'indique, les cabinets de Saint-James et des Tuileries ne sont pas d'accord au sujet des affaires d'Italie.

La frégate *la Psyché* est définitivement détachée de l'escadre de la Méditerranée. On dit qu'après s'être ravitaillé dans notre port, ce bâtiment sera envoyé à Lisbonne, où il restera en station.

On écrit de Belfort, le 4 septembre :

Un événement qui a produit sensation parmi les habitants est arrivé mercredi dernier dans notre ville. Deux employés de l'administration de l'hôpital militaire de Belfort, l'un officier comptable, l'autre adjudant, ont été arrêtés par la gendarmerie et enfermés au fort du Château. Le premier a été saisi à l'hôpital même; le second, qui était en fuite, a été atteint au pont d'Aspach par la brigade de la Chapelle, qui s'était mise à sa poursuite. Un motif de discrétion dont on appréciera la convenance nous engage à faire aujourd'hui les noms de ces fonctionnaires, qui vont avoir à rendre compte de leur gestion pardevant la justice compétente. Nous nous bornerons à mentionner les divers rumeurs qui ont circulé à ce sujet parmi la population.

On a dit qu'à la suite d'une inspection faite à l'hôpital, dont l'administration était confiée à ces deux comptables, de nombreuses preuves de malversations avaient été recueillies; qu'il avait été reconnu que l'on avait spéculé sur les médicaments des malades et sur la nourriture des convalescents, ainsi que sur les fournitures de toute espèce livrées à cet établissement. Ces faits, dont la gravité s'accroissait encore par la coïncidence qu'ils avaient avec les actes nombreux de la même nature qui ont été révélés dans ces derniers temps, auraient été l'objet d'un rapport qui a motivé l'ordonnance d'arrestation de ces deux chefs.

On comprend que nous nous abstenions de toute affirmation et de tout commentaire à ce sujet; nous ne faisons que répéter ce qui a été, depuis plus d'un mois, l'objet de conversations dans la localité, et ce que l'arrestation de mercredi paraît jusqu'à un certain

point confirmer. Si les bruits qui ont couru se justifient, ce que nous n'avons garde de désirer, et si un nouveau scandale devait s'ajouter à ceux qui ont affligé récemment tous les honnêtes gens, nous ne pourrions que déplorer la fatale cupidité qui porte les hommes occupant des fonctions honorables et largement rétribuées à s'avilir ainsi dans des spéculations dégradantes et honteuses, au mépris de tous les principes de moralité et de probité.

On ne saurait nier que le désir de s'enrichir à tout prix, pour briller ensuite au milieu d'un monde qui s'attache presque exclusivement à l'éclat extérieur, a fait de nos jours de profonds ravages dans la société. Le talent, les qualités personnelles, le mérite modeste ont vaincu en ce moment contre la fascination de l'argent. Ceux qui se plaignent de cet aveuglement, de ce matérialisme, sont souvent les premiers qui s'en rendent complices en n'accordant de témoignages d'estime extérieurs qu'à ceux qui se présentent munis de l'aplomb que donne la puissance des écus. Il est temps que les hommes qui possèdent de l'influence dans la société s'efforcent de fonder une meilleure base pour les mœurs publiques, sans quoi nous courons fort le risque de voir arriver plus souvent encore des malversations, des concussionnaires qui sont pour ainsi dire stimulés par l'accueil qu'est assuré d'obtenir partout l'homme qui a su s'enrichir. C'est de ce côté surtout qu'il y a quelque chose à faire.

La justice qui réprime les abus quand ils se manifestent est certainement une garantie; mais combien y en a-t-il qui passent au travers du réseau!... Il faudrait songer un peu plus aux institutions qui empêcheraient le mal ou qui mettraient un frein salutaire à sa propagation.

Chronique.

On se rappelle que, l'année dernière, par suite d'une décision de M. le ministre de la guerre, une fourniture de froment pour le service des vivres de l'armée a été mise en adjudication à Bourg, et n'a pas trouvé de miseurs. Cette année, une nouvelle adjudication est indiquée pour le 4 octobre prochain. Cette adjudication, qui est de 500 quintaux métriques, loin de rencontrer les mêmes obstacles que celle de l'année dernière, semble devoir être favorisée, au contraire, par les résultats satisfaisants de la récolte de 1847.

Les cultivateurs et les négociants, en traitant directement avec le ministère de la guerre, trouveront le placement immédiat et à de bonnes conditions de leurs récoltes ou de leurs approvisionnements. Les livraisons faites en quatre fois et les paiements au comptant ajouteront aux facilités et aux avantages de cette adjudication.

Nous croyons donc devoir appeler sur cette mesure l'attention de l'agriculture et celle du commerce.

M. Louis Lesœur, de Pont-de-Veyle, qui a remporté, il y a quelques années, un prix d'honneur de philosophie à Paris, et qui a été reçu cette année licencié en droit, vient d'obtenir le prix proposé par l'Académie royale de Nismes pour la question suivante : *De l'influence de l'industrie sur la morale publique.*

Par ordonnance du roi du 29 août sont institués : président du tribunal de commerce d'Annonay (Ardèche), M. Seguin (Camille); juges au même tribunal, MM. Ribes, Mignot, Giraud; suppléants au même tribunal, MM. Paret, Ravel, Rouveure aîné, Gard.

M. le maire de Saint-Etienne est revenu de Montbrison. On sait que M. Vignat-Chovet s'était rendu dans cette ville pour transmettre lui-même au conseil-général la protestation de notre conseil municipal contre les nouvelles exigences de la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Mais déjà le conseil-général avait pris une décision sur le même objet dans l'intérêt de notre industrie locale. Toutefois il est revenu sur cette décision pour la renforcer dans le sens du vote que lui transmettait notre premier magistrat municipal. Nous ne nous étions pas trompés, comme on voit, en prévenant la compagnie que ses projets ne s'effectueraient pas sans rencontrer une opposition vive et opiniâtre (*Union de Saint-Etienne.*)

Dimanche prochain, 12 septembre, aura lieu à la sous-préfecture de Charolles une réunion des membres du comice agricole central de l'arrondissement. Outre les questions ordinaires à traiter, le comice aura à distribuer les primes récemment accordées par le gouvernement, et surtout à s'occuper de la ferme-modèle à établir dans le Charollais, et à méditer les plans et les conditions proposés par M. le ministre de l'agriculture.

Spectacles du 10 septembre 1847.

GRAND THÉÂTRE. — 1^o Echec et mat, drame. — 2^o La Sylphide, ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Moiroud et Co, vaudeville. — 2^o Thérèse, ou l'Orpheline de Genève, mélodrame. — 3^o Robert-le-Diable, chansonnette. — 4^o Les Premières Armes de Richelieu, comédie-vaudeville.

L'INDUSTRIE DU FER EN FRANCE.

Il n'est peut-être pas de fabrication en France qui emploie plus de bras que l'industrie du fer. On évalue à plus de 51,000 le nombre des ouvriers employés aux mines et dans les usines. Celui des manœuvres employés aux charrois et aux autres travaux extérieurs pouvant être de pareil chiffre, c'est en tout 100,000 hommes au moins auxquels l'industrie du fer donne du travail. Elle représentait, en 1843, une valeur de plus de 166 millions de francs. A cette force humaine il faut ajouter 2,047 moteurs hydrauliques et 207 machines à vapeur, donnant ensemble une force mécanique de 26,504 chevaux-vapeur. On remarquera que le nombre des machines n'était encore, en 1840, que de 109; il a donc presque doublé en cinq ans.

Le sol de la France est riche en minéral de fer. Le prix du quintal métrique ne revient pas, chez nous, à plus de 1 f. 32 c., prix qui, si on en défalque les frais étrangers aux conditions techniques de l'exploitation, c'est-à-dire la redevance due à l'Etat et le transport, se réduirait à 60 centimes 3 millièmes. Ce chiffre est fort inférieur à celui qui serait calculé sur les mêmes bases pour la plupart des districts de forges de l'Europe, et surtout de la Grande-Bretagne. Il prouve suffisamment que quand les moyens de transport seront, chez nous, plus faciles et moins coûteux, notre industrie du fer se trouvera placée dans des conditions fort avantageuses.

L'extraction de 425 mines ouvertes sur notre sol, en 1845, a donné un poids total, en minéral brut, de 2,640,000 tonnes, et, en minéral lavé et grillé, de 1,250,000. Livrée aux fonderies, qui comptaient 608 hauts-fourneaux, dont 432 en activité, cette masse de matière première a produit 439,000 tonnes de fonte, au moyen desquelles il a été fabriqué 342,000 tonnes de gros fer. Pour donner la mesure des progrès accomplis par la production, nous rappellerons les résultats décennaux ci-après :

En 1825...	190,000 tonnes de fonte,	144,000 tonnes de fer.
En 1835...	293,000 —	210,000 —
En 1845...	439,000 —	342,000 —

Ainsi, en vingt ans, la production du fer, en France, a plus que doublé. Il est certes peu d'industries dont on puisse en dire autant, et si on limite la comparaison aux années 1845 et 1846, on trouve,

comme pour la houille, qu'il y a eu un accroissement plus rapide qu'à aucune autre époque dans la production de la fonte et du fer.

On calcule que le travail, tant de la fonte que du fer, consomme actuellement environ 550,000 tonnes de bois et 850,000 tonnes de houille. Il y a dix ans, le combustible minéral employé atteignait à peine 280,000 tonnes. Mais ce qui témoigne le mieux du progrès chez nous de l'industrie du fer, c'est la baisse des prix, malgré l'élévation constante de celui du bois. Le fer en barres coûtait, en 1825, 48 fr.; en 1835, 42 fr.; et en 1845, 34 fr. Les besoins extraordinaires qu'a déterminés la création de nos chemins de fer, besoins qui ne pourront manquer de s'accroître encore durant plusieurs années, portent en ce moment le prix du fer à 35 ou 36 fr., prix qui est supérieur de 30 à 60 0/0 à celui des fers belges et anglais.

Nouvelles diverses.

On lit dans la *Réforme* :

« On porte à vingt-trois le nombre des chefs du ministère de la guerre qui sont compromis par les révélations de M. Lassalle. Il paraît certain que ces révélations viennent corroborer, pour la plupart, les dénonciations faites par M. Warnery, relativement à l'Algérie. Ce qu'il y a de plus édifiant, c'est que les deux chefs de la direction de l'Algérie les plus gravement compromis rejettent tout sur un ex-directeur.

« M. le général Trézel semble indécis sur la question de savoir si ceux qui ont obtenu leurs offices par voie de corruption doivent en être privés. Pour un ministre qui se pose en vengeur de la morale publique outragée, il nous semble que ceci ne devrait pas faire question; tous les marchés frauduleux doivent être de nul effet. Il serait juste d'en agir de la même manière envers tous ceux qui, en Algérie, ont trafiqué, au mépris des ordonnances, de leurs offices d'avocat ou de notaire. Qu'on compulse les dossiers que renferment les cartons de la direction de l'Algérie, et l'on mettra facilement la main sur les coupables. »

— L'arrestation de M. Lassalle, chef du cabinet de M. Martineau-Deschenetz, ex-sous-secrétaire d'état au département de la guerre, pour cause de ventes de places en Algérie et de pots-de-vin qui auraient été touchés par lui en échange de concessions de fournitures, a été suivie de deux autres arrestations. MM. G... et P..., signalés comme les agents de la corruption tentée en l'Algérie par le sieur Lassalle, avaient été l'objet d'ordres d'arrestation partis de Paris pour Alger, mais ils avaient déjà quitté cette dernière ville. On vient d'arrêter l'un à Marseille, l'autre à Paris; leurs papiers ont été saisis.

— On lit dans le *Haro* de Caen :

« Parmi tant de soustractions commises à la poste, il eût été bien étonnant que notre ville n'eût pas eu ses victimes. Il y a déjà longtemps que nous avons entendu dire que M. Isabelle, marchand de dentelles, avait envoyé 800 fr. à Paris dans une lettre, et que cette somme n'était jamais parvenue à destination.

« Un autre de nos concitoyens, demeurant rue Saint-Jean, déclare avoir perdu par la même voie une somme assez importante.

« Des enquêtes ont été faites sur ces deux disparitions; elles ont été sans résultat. »

— M. Jamin, récemment nommé colonel, se représente devant les électeurs de Montmédy. Le *Journal de la Meuse* annonce qu'il est porteur des plus brillantes promesses, et ses courtiers sont déjà à la besogne.

La corruption ne s'arrête même pas devant la clameur publique qui la flétrit de tous côtés.

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« Tous les renseignements qui nous parviennent sur l'ouverture de la chasse sont unanimes à reconnaître que depuis bien longtemps on n'avait vu une telle abondance de gibier. On cite des chasses vraiment miraculeuses. On nomme deux chasseurs qui ont rapporté dix-huit pièces, parmi lesquelles six lièvres. »

— Le 20 mai dernier, le typhus et le scorbut commencèrent dans la garnison de Givet (Ardennes) des ravages qui furent considérables. M. Scoutetten, chirurgien principal de 1^{re} classe, attaché à l'école royale d'application de l'artillerie et du génie, à Metz, fit un rapport à M. le ministre, et à l'Académie de médecine une communication verbale qui eût lieu le 13 juillet. La principale cause du mal, suivant M. Scoutetten, était l'insuffisance et la mauvaise qualité des vivres. M. le ministre a-t-il ordonné une enquête à ce sujet? et connaît-il les comptables qui ont diminué, suivant le rapport de l'honorable médecin, l'alimentation du soldat d'un tiers, et même, dans quelques compagnies, de la moitié?

— Ainsi qu'on l'annonce dans les journaux judiciaires, la justice a examiné le jardin de la maison où demeurait d'Ecquevilley, à Chaillot, en présence d'experts, de M. de Maynard et de l'inculpé Beauvallon. Nous savons de source certaine que les experts ont constaté, malgré les changements qui ont été faits dans cette maison, devenue un pensionnat de jeunes filles, la trace de balles sur le mur.

Beauvallon, conduit sur les lieux, portait des gants jaunes et des manchettes retroussées comme s'il eût été à l'Opéra. Nous le nommons ainsi, parce qu'il est connu sous ce nom; mais son acte de naissance porte bien les noms suivants : *Jean-Baptiste-Rosemond Brun, dit Baupin, dit Beauvallon.*

Les retards qu'a éprouvés l'instruction enlèveront très probablement l'affaire Beauvallon, si l'inculpé est renvoyé devant les assises par la chambre des mises en accusation, à M. le conseiller d'Espéranès, qui a jugé l'affaire d'Ecquevilley. Elle viendrait alors sous la présidence de M. Zangiacomi.

— On écrit de Carcassonne, le 2 septembre, à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Une affaire fort scandaleuse vient d'être jugée en appel par le tribunal correctionnel de cette ville. On se rappelle que le sieur Barrier, curé à Séjean, avait été condamné, il y a un mois environ, à huit mois d'emprisonnement pour outrage public à la pudeur. Ce jugement, qui était le fruit d'une longue information et de débats publics qui durèrent pendant huit audiences devant le tribunal de première instance de Narbonne, a été frappé d'appel à minima par le ministère public et par le sieur Barrier.

« Ce double appel a été porté à l'audience du 28 août dernier. Un grand nombre de curieux étaient venus se repaire de scandales qui malheureusement se renouvelent trop souvent. Parmi les ecclésiastiques qui assistaient à l'audience, nous avons remarqué un certain prêtre desservant une paroisse du diocèse qui, il y a plusieurs années, figurait dans la même enceinte, mais sur le banc de la cour d'assises, sous l'accusation d'attentat à la pudeur.

« M. Lacombe, vice-président, a présenté le rapport de l'affaire, rapport clair, circonstancié, lumineux et impartial, qui nous permet de donner un résumé des charges de l'accusation, en l'absence des dépositions des témoins, dont les notes tenues à l'audience de première instance ont été lues en audience secrète, le huis-clos, qui n'avait pas eu lieu devant le tribunal de Narbonne, ayant été ordonné ici, sur le désir exprimé par le défenseur du prévenu. Voici maintenant le récit des faits que nous puisons dans les débats publics de Narbonne et dans ceux d'appel.

« Depuis plusieurs années des plaintes nombreuses et fort graves étaient adressées aux autorités diocésaines contre le curé de Séjean, le sieur Barrier. Il paraît qu'on ne les écouta pas. Ce ne fut que plus tard qu'une espèce d'enquête ecclésiastique fut faite sur les lieux, mais n'amena pas l'expulsion du curé. Sa présence était une cause incessante d'irritation et de mécontentement public. Les esprits étaient très animés. Une explosion de ces sentiments était à craindre. C'est alors que Barrier quitte le village, et immédiatement le calme se rétablit; mais son départ n'était pas définitif. Il revint au bout de quelques jours au milieu de la population séjeannaise. Tout-à-coup l'exaspération contre le sieur Barrier éclata par des scènes de désordre et par des voies de fait fort graves. Un rassemblement nombreux se forma devant le presbytère; on en fit le siège en règle, on lança des pierres contre les croisées, on brisa des meubles, et enfin on mura la porte de la maison curiale pour rendre le sieur Barrier prisonnier chez lui.

« L'autorité locale intervint et fit cesser ces désordres. Le maire entra dans le presbytère et fit comprendre au sieur Barrier qu'il devait quitter la commune; celui-ci le promit, mais, au lieu de partir, il se cacha dans une autre maison de Séjean. Dès qu'on le sut, les désordres se renouvelèrent. Alors le procureur du roi et le juge d'instruction de Narbonne se rendirent sur les lieux et dirigèrent une information contre les auteurs de ces troubles. Dix-sept individus furent arrêtés; mais plus tard, à l'exception d'un seul, ils furent tous acquittés.

« L'autorité judiciaire dut s'informer des causes de ces scènes fâcheuses, et elle apprit que ces soulèvements, que ces bris de clôture, ces explosions de colère populaire provenaient des sentiments d'indignation que la conduite du curé avait soulevés dans l'âme de presque tous les habitants de la commune. Dès ce moment, l'information changea de cours; elle se dirigea contre le curé, et, peu à peu, toutes les infamies qu'il avait commises furent dévoilées. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui; il fut incarcéré et mis au secret.

« Dans les faits révélés, il y en avait un grand nombre qui, quoique honteux pour un prêtre et réprouvés par la morale, ne pouvaient être atteints par la loi. Ainsi, on constata plusieurs adultères; mais le défaut de plaintes de la part des maris paralysa l'action du ministère public. Plusieurs jeunes filles auraient été excitées à la débauche; mais comme ces excitations remontaient à plus de trois années, ou qu'elles avaient eu lieu en confession, le prêtre s'abrita pour l'impunité derrière la prescription et le secret de la confession. Aussi le tribunal de Narbonne écarta tous ces faits d'excitation à la débauche, quoique la chambre du conseil les eût établis dans son ordonnance.

« Il faudrait employer le langage du *Compendium* de Mgr. Bouvier pour raconter les actes de lubricité et d'immoralité reprochés au sieur Barrier. Ce Salomon de village était entouré d'un essaim de dévotes qui se disputaient ses faveurs. Elles lui avaient donné le surnom de *Louise*. Chacune d'elles avait son signal pour l'appeler. Celle-ci ouvrait la porte de sa maison d'une certaine manière; celle-là, quand il passait, imitait le cri des femmes qui appellent les poules pour leur donner à manger. Un jour on le surprit en surpris derrière les portes de l'église, embrassant une femme mariée. Un autre jour il proposait à la sœur d'un vicaire de lui faire un enfant, et il accompagnait cette proposition des promesses et des offres les plus séduisantes.

« Le tribunal a confirmé la sentence des premiers juges. »

— Un Irlandais, nommé James Roche, donne, dans un journal de Cork, des détails curieux sur la généalogie du duc de Choiseul-Praslin. Un de ses ancêtres, César-Gabriel de Choiseul, nommé duc et pair par son cousin de Choiseul, ministre de Louis XV, avait épousé la fille du sixième vicomte de Clare, Charles O'Brien, d'une antique famille d'Irlande.

Ce vicomte de Clare s'était distingué à la bataille de Fontenoy, le 1^{er} mars 1745, et son nom est cité dans le poème de Voltaire. Sa famille, ayant suivi la fortune de Jacques II, avait été obligée de se réfugier en France. Après la bataille de Fontenoy, en 1746, lord Clare fut nommé maréchal de France, sous le titre de comte de Thomond.

M. James Roche fait observer que lord Clare est le seul Irlandais, ou du moins le seul individu d'origine irlandaise qui ait été nommé maréchal de France, à l'exception toutefois du duc de Wellington, dont le titre de maréchal a été effacé en 1830.

Outre lord Clare et lord Wellington, qui appartenaient tous les deux à l'Irlande, l'histoire mentionne aussi deux Anglais qui ont reçu le bâton de maréchal de France : 1^o John Talbot, connu auparavant sous le nom de comte de Shrewsbury, au quinzième siècle; 2^o James Fitz-James, duc de Berwick, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough. C'est au duc de Berwick que les Bourbons durent la couronne d'Espagne, par suite de la victoire d'Almanza, en 1707, sur les Anglais, commandés par Ravigny, lord Galway, réfugié français.

C'était une circonstance assez singulière qu'une armée française commandée par un Anglais, livrant bataille à une armée anglaise commandée par un Français.

Lord Clare a laissé deux fils qui sont morts sans postérité, et le seul représentant de la famille était Antoine-César de Choiseul-Praslin, qui est mort en 1838, et dont le fils, Théobald de Choiseul-Praslin, vient de finir sa carrière d'une manière si horriblement célèbre.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Le 29 août, on a saisi à Liestal deux barils de poudre destinés au Sonderbund. La vigilance est fort active à Bâle-Campagne, car on a de bonnes raisons pour se défier un peu de Bâle-Ville.

— A la fin de la séance du grand conseil de Lucerne du 3 courant, le député Arnold a fait la motion que, par amour pour la paix, le canton se retire du Sonderbund, et qu'en conséquence la députation à la diète retire sa protestation contre les arrêtés fédéraux. Après une vive discussion, cette motion a été rejetée le lendemain par 74 voix contre 7.

La minorité a fait insérer au protocole une protestation contre toutes les conséquences qui pourront résulter pour Lucerne de son accession au Sonderbund.

— A Schwytz, on continue activement l'organisation du landsturm, dont les bataillons seront commandés par des officiers actuellement au service de Naples. Il est question de former un corps séparé des carabiniers qui appartiennent au landsturm; on en compte environ 700.

Un journal annonce que, le 31 du mois passé, il y a eu à Schwytz une nouvelle conférence entre les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug.

BERNE. — Le 4 septembre, le chargé d'affaires d'Autriche a remis au vorort, pour être communiquée à la confédération au nom de M. de Metternich, une note qui renferme les documents qui ont été échangés entre le cabinet de Vienne et le pape, relativement à l'occupation de Ferrare. Cette communication n'est pas sans importance politique.

ARGOVIE. — A la majorité de 122 voix contre 40, le grand conseil, maintenant assemblé, a accordé au petit conseil les pleins pouvoirs demandés par celui-ci pour organiser, armer et exercer la landwehr. Le crédit nécessaire a été ouvert.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid du 3 sont importantes. Le nouveau cabinet vient de s'adjointre M. Garcia Goyena comme ministre de la justice. Il reste encore à donner le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil. On parle pour ce poste important du général Alaix ou du duc de Frias.

Les successeurs de Pacheco ont publié dans la *Gaceta* leur programme de gouvernement, dont l'idée principale est qu'ils ne veulent pas faire du pouvoir au bénéfice d'un parti, et qu'ils chercheront le talent et le dévouement partout où ils se sont produits, sans exclusion d'opinion, et abstraction faite des antécédents politiques.

Comme réalisation de cette promesse, un décret royal, en date du 2, donne un complément à l'amnistie, qui, cette fois, comprend tous les proscrits, sans aucune sorte d'exception, et annule toutes les poursuites pour cause politique, sauf celles qui se rapportent à la rébellion montemoliniste. Les carlistes rentrant de l'étranger ne pourront seulement résider sans autorisation spéciale dans les districts militaires de Catalogne, d'Aragon et des provinces basques.

Le général Manuel de la Concha est nommé capitaine-général de Catalogne en remplacement de Pavia. Il amènera avec lui un renfort de 16 bataillons et 9 escadrons.

Le nouveau ministère inaugure sa carrière par l'amnistie qu'il vient de rendre. Un décret royal, daté du 2 septembre, porte ce qui suit :

« Ma royale volonté étant de livrer à l'oubli les dissensions et les troubles qui ont eu lieu dans la monarchie pendant les dernières années, j'ai jugé à propos de décréter ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Les représentants de mon gouvernement dans les pays étrangers accorderont un passeport pour l'Espagne à tous les émigrés politiques qui le demanderont, sans autre condition que d'exiger serment de fidélité à ma royale personne et à la constitution de la monarchie.

» Art. 2. Il est sursis dès à présent à toutes les causes pendantes pour délits politiques, sans autre exception que pour celles qui reposent sur la rébellion à main armée actuellement.

» Art. 3. Les personnes comprises dans le présent décret, et qui auraient servi dans les rangs de l'ex-Infant don Carlos, ne pourront résider, sans autorisation spéciale de mon gouvernement, dans les districts militaires de Catalogne, d'Aragon, de Navarre et des provinces basques. »

Le ministère a publié, à la même date, une espèce de programme où il promet *oubli, réconciliation et moralité*.

Le décret d'amnistie par lequel le nouveau ministère a inauguré son arrivée au pouvoir étant aussi large que possible, l'ex-régent s'y trouvait compris; mais on a voulu lui rouvrir avec plus d'éclat les portes de la patrie, et un décret royal du 3 nomme Espartero sénateur. Ce décret lui donne ses titres de duc de la Victoire et de Morella et de capitaine-général des armées. La réparation est donc complète envers la grande victime des modérés et de la politique dite française.

La *Gaceta* contient aussi une disposition qui a pour but d'interdire à la presse de traiter la question de palais.

Tout journal qui s'occupera, même par allusion, de la vie privée de la reine, de son mariage et de son époux, sera supprimé avec confiscation de son cautionnement; toute brochure qui commettrait la même infraction sera saisie et son éditeur condamné à 60,000 réaux d'amende. Dans le rapport à la reine sur lequel cette résolution a été prise, les ministres déclarent qu'ils demanderont aux cortès un bill d'indemnité pour une mesure qui viole ainsi la loi sur la presse.

On peut juger si les modérés sont furieux de voir leurs hommes et leurs idées reniés par Salamañca, qui sert évidemment de transition pour le retour des progressistes aux affaires. Le ton des journaux *ultras* indique un désespoir susceptible de se porter à toute espèce d'extrémités. Une révolte ne ferait pas reculer ces apôtres de l'ordre. On sait déjà que des tentatives d'embauchage ont eu lieu auprès de

bataillons de chasseurs organisés sur le modèle de nos chasseurs d'Orléans qui partaient pour la Catalogne, et le *Correo*, journal de Salamañca, constate que Narvaez a depuis trois jours dans sa poche l'ordre de retourner à Paris, sans qu'il paraisse trop pressé d'obéir.

Les progressistes se proposent de décerner une ovation à Isabelle, en reconnaissance de ses derniers décrets; mais leurs journaux recommandent de mettre la main sur tout agent provocateur qui pousserait des cris suspects.

On comprend que M. Bulwer ne soit pas étranger à l'échec que vient de subir la politique matrimoniale. C'est lui qui a conseillé de laisser dormir la question de palais en faisant taire la presse à ce sujet. L'Angleterre se chargerait, pendant ce temps, d'obtenir du pape le divorce, en échange du secours qu'elle lui offre contre l'Autriche. Un mariage véritablement politique pourrait ensuite être conclu entre Isabelle et le duc d'Alcantara, héritier de la couronne de Portugal. Or, comme le fils de dona Maria n'a que dix ans, on conçoit qu'Isabelle a dû sourire à l'idée de pouvoir mener encore long-temps cette vie évaporée qui lui convient si fort.

M. Pacheco est nommé ambassadeur à Rome, sans doute pour suivre cette négociation délicate.

Le général Concha est parti dans la journée du 3 pour la Catalogne. On espère beaucoup de l'esprit conciliant dont il a fait preuve dans l'expédition de Portugal.

M. Zaragoza, transfuge de l'*Heraldo* et intime de M. Salamañca, a été nommé chef politique de Madrid, en remplacement de M. Escosura, passé au ministère de l'intérieur.

Le ministère manque encore de chef. Ce n'est plus du général Alaix ou du duc de Frias qu'il s'agirait pour la présidence et les affaires étrangères, mais de M. Ayllon, actuellement ambassadeur en Portugal.

POLOGNE.

L'empereur Nicolas est attendu à Varsovie pour les grandes manœuvres qui auront lieu aux environs. Le 1^{er} janvier, le nouveau code pénal sera mis en vigueur. La Pologne sera alors tout-à-fait incorporée à la Russie.

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupe et cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez **LARDET**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 10 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1217 80	1215 75	1217 80	1215 75	1213	1213
prime d. 40	»	»	»	»	1222 50	1222 50
Paris à Rouen.	941 25	940	941 25	941 25	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	946 25	946 25
Avignon à Marseille	565	555	562 50	555 75	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	555 75	555 75
Orléans à Vierzon.	542 50	540	542 50	541 25	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	550	548 75
Chemin du Nord	522 50	520	520	521 25	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	525	»
Paris à Lyon	575	»	575	»	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	462 50	471 25	470	470	»	»
prime d. 40	»	»	»	»	490	482 50

Bourse de Paris du 8 septembre 1847.
Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 1/8 à 1/4 0/0, le 5 0/0 a été, avant l'ouverture, à 76 45 et 42 1/2, et il a ouvert au parquet à 76 45. Il a d'abord été coté à 76 50, puis il est retombé avec une extrême lenteur à 76 25, cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté demandé à 76 57 1/2. Bourse beaucoup plus animée que les précédentes.

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain.	»
Versailles (rive droite).	»
Versailles (rive gauche).	260
Paris à Orléans.	133
Paris à Rouen.	1325
Rouen au Havre.	940
Avignon à Marseille.	572 50
Strasbourg à Bâle.	560
Orléans à Vierzon.	170
Orléans à Bordeaux.	552 50
Chemin du Nord.	447 50
Paris à Strasbourg.	522 50
Tours à Nantes.	576 25
Paris à Lyon.	560
Lyon à Avignon.	577 50
	445

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs Industrielles.
Le 8 septembre 1847.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	4,495	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,730	
520	5,000	Bateaux à vapeur.	7,900	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,690	
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,990	
200	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,300	
1,050	500	Compagnie de l'Argle.	900	
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	390	
856	500	Canal de Givors.	500	
1,000	800	Eclairage par le gaz.	420	
500	»	Abbeville.	»	
»	»	Angers.	»	
»	»	Avignon.	»	
»	»	Bayonne.	»	
»	»	Besançon.	»	600
»	»	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	»	1,030
»	»	Bourg.	»	530
»	»	Bourges.	»	975
»	»	Clermont.	»	420
»	»	Colmar.	»	250
»	»	Dijon.	»	920
»	»	Dole.	»	270
»	»	Flourens.	»	585
»	»	Gènes.	»	892 50
»	»	Grenoble.	»	600
»	»	Guillotière.	»	775
»	»	Laval.	»	510
»	»	Limoges.	»	4,025
»	»	Lyon, Compagnie Perrache.	»	3,200
»	»	— nouvelle émission.	»	»
»	»	Metz.	»	980
»	»	Mézières et Charleville.	»	670
»	»	Montélimar.	»	505
»	»	Montpellier.	»	850
»	»	Moulins.	»	620
»	»	Mulhouse.	»	650
»	»	Naples.	»	275
»	»	Nevers.	»	610
»	»	Perpignan.	»	250
»	»	Ply.	»	250
»	»	Reims.	»	320
»	»	Rive-de-Gier.	»	450
»	»	Saône-et-Loire.	»	1,515
»	»	Saint-Etienne.	»	1,475
»	»	Strasbourg.	»	1,400
»	»	Trieste.	»	980
»	»	Trois villes du Midi.	»	375
»	»	Troyes.	»	510
»	»	Turin.	»	1,500
»	»	Valence.	»	675
»	»	Venise.	»	1,575
»	»	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	»	6,450
»	»	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd.	»	6,300
»	»	Mines de houille.	»	»
»	»	Compagnie générale.	»	1,075
»	»	Obligation de ladite compagnie.	»	850
»	»	Compagnie générale des Tréfondis.	»	»
»	»	Compagnie des mines des Lites.	»	»
»	»	Compagnie du Villars.	»	400
»	»	C ^{des} Houillères de Saint-Etienne.	»	»
»	»	Ponts.	»	1,470
»	»	Sur le Rhône.	»	2,030
»	»	de la Feuillée.	»	1,600
»	»	du Palais-de-Justice.	»	1,455
»	»	de l'Île-Barbe.	»	220
»	»	de Vaise.	»	1,510
»	»	— nouvelle émission.	»	»
»	»	Moulins à vapeur de Perrache.	»	5,125
»	»	Gare de Vaise.	»	100
»	»	Terrains de Vaise.	»	500
»	»	Compagnie des Eaux de Villefranche.	»	830

NOUVEAUX PLANS ET CARTES GÉOGRAPHIQUES.
Nouveaux Plans historiques de Paris et de Lyon, avec les dates de la fondation de tous les principaux monuments.
Nouvelles Cartes routières et classiques de France et d'Europe, avec le système complet de tous les chemins de fer en activité, en construction et en projet.
Le Cours de la Saône navigable de Gray à Lyon, et celui du Rhône de Lyon à la Méditerranée, avec les nouveaux tracés des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon et à Marseille.
Tous ces nouveaux ouvrages, qui viennent de paraître, dressés, corrigés et augmentés par J.-B. NOELLAT, ingénieur-géographe à Paris, et déjà connu favorablement dans cette ville, se trouvent chez les principaux libraires, marchands d'estampes et papetiers de Lyon. (994)

DENTIFRICO DE QUININE Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris.
Eau et Poudre
A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE
Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRECIEUX DENTIFRICOES, dire que leur PARFUM EMBAUME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramollies, etc., c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.
BOITES et FLACONS à 5 fr. et 1 fr. 50 c.; BRUSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.
POUR LES MAUX DE DENTS.
M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

MALADIES SECRÈTES.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.
Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acérés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, bouillons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.
Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Barrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23,
DÉPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES.
Dartres, gales, rentrées, rougeurs à la peau, sueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3570)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE.
Le sieur ANRÉ (Joseph) a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'acquiescer le fonds de **peruquier-coiffeur** exploité par Mme veuve BOISSAN, galerie de l'Argue, escalier B, à l'entresol.
Les personnes qui auraient des réclamations à faire sont priées de les soumettre, à ladite adresse, d'ici au 20 courant, passé laquelle époque elles perdraient tout recours. (2408)
À VENDRE Cabinet de lecture pour vant être cédé en octobre. Il est assorti de toutes les nouveautés, outre les œuvres des célébrités littéraires, sept à huit mille volumes. — Quartier-avantageux. — Loyer de moins de 400 f. — Bonne clientèle. — Revenu annuel: 2,500 f. S'adresser à l'Office de Publicité, rue Saint-Marcel, 32. (995)
À VENDRE pour cause de départ, un **fonds de café** réparé à neuf. La clientèle est bonne et sûre. Il est situé à l'angle d'une place et d'une rue. Il est joint au café un entrepôt de bière. S'adresser à MM. Borie et Co, rue Grôlée, n° 21, à Lyon. (960)

IL A ÉTÉ PERDU mardi 7 septembre, de midi et demi à une heure environ de l'après-midi, entre le pont de l'Hôtel-Dieu et le chemin des Trois-Pierres, à la Guillotière, **deux billets de la Banque de Lyon**, l'un de mille francs et l'autre de deux cent cinquante francs, tous deux enveloppés de deux bulletins de chargement de la maison Courrat père et fils.
Bonne récompense sera donnée à celui qui les rapportera aux garçons de recette de la manufacture de papiers peints de M. Graillet, rue Chabrol. (996)
Ancien fonds d'auberge ayant une pension et avantageusement connu, situé petite rue des Feuillants, n° 5, à vendre à un prix modique. S'y adresser. (993)
A LA RENOMMÉE DES BRIOGHES
De la rue Ferrandière, 16, ci-devant même rue, 7.
CHATELARD, successeur de FONGHASSE. (984)
ON DEMANDE un voyageur à appointement pour partir de suite. Inutile de se présenter si l'on n'a de bons répondants. S'adresser chez M. Sollier, fabricant de billards, rue des Célestins, 6. (2406)
LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS, Rue Poulailherie, 19.